

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES CARBURANTS

## MISE EN DEMEURE AVANT RESILIATION

Conformément aux dispositions et conditions arrêtées dans le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant sur la réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, l'**ETB TCE RIHANI RAFIK**, dont le siège est à Tagoust /Bouzina willaya Batna, détentrice du marché n°021ME/2021 du 30 juin 2021, notifié le 09 décembre 2021, portant sur la réalisation des travaux de maintenance de la zone de stockage du Dépôt Régional de Ravitaillement en Carburants/ Ouargla / 4°RM, est mise en demeure avant résiliation pour le non achèvement des travaux contractuels.

A cet effet, la société est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires dans un délai n'excédant pas les huit (08) jours, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure, sur le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et le site WEB du Ministère de la Défense Nationale, pour achever les travaux contractuels.

Passé ce délai, le maître d'ouvrage procédera à la résiliation du marché aux torts exclusifs de l'entrepreneur.